

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 9 juin deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 2 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la Présidence de Mme Laïla MEILLAUD, 1^{ère} adjointe.

Etaient présents : Mme Laëtitia BOBEL, M. Pascal BOITEL, Mme Leslie DAVID, MM. Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Matthieu GAVAIX, Bernard GIRAUD, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, M. Jean-Marc LAVIGNE, MM. Xavier MAUME, Vincent MAZIN, Mme Laïla MEILLAUD, MM. Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX, M. François RUDEL, Mme Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à Mme Laïla MEILLAUD, M. Marien DUFOURD a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. René LEMERLE a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à M. Yves FERRIER.

Absents : Mmes Sandra AUJOL, Caroline LESENS, M. Jean-Claude PROST.

Secrétaire de séance: Mme Danielle RANCY

2023-32: TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY DE DOME – CONVENTION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – MISE EN CONFORMITE DES COMMANDES SUITE A L'OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION

Conformément à la délibération du Comité syndical du SIEG du 15/11/2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage public et à la loi de finances rectificative du 20/04/2009 autorisant les communes membres d'un syndicat d'électricité à verser des fonds de concours, il est nécessaire d'établir une convention exprimant les accords concordants du Comité syndical et du conseil municipal sur le montant du fonds de concours à verser.

Mme la 1^{ère} adjointe expose que suite au projet de travaux d'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public, TE63 propose de compléter ces travaux par un dossier de mise en conformité électrique des commandes d'éclairage public.

L'estimation des dépenses s'élève à 20 000 € HT, le TE 63 pouvant prendre en charge la réalisation des travaux en les finançant à hauteur de 60 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 40 % de ce montant, soit au total : 8 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de participer à ce programme de travaux, de confier la réalisation des travaux à Territoire d'Energie du Puy de Dôme, de fixer la participation communale au financement des travaux à 8 000 € (auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe s'il y en a) et de prévoir les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'approuver le devis estimatif de mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion présenté par Mme la 1^{ère} adjointe (l'estimation des dépenses s'élevant à 20 000 € HT),
- de confier la réalisation des travaux au Territoire d'Energie Puy-de-Dôme,

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le **24 JUIN 2023**



ID : 063-200083921-20230609-202332D-DE

- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 8 000 € (auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe s'il y en a) et d'autoriser M. le Maire à verser cette somme, après réajustement suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif dans la caisse du Receveur du Territoire d'énergie Puy-de-Dôme,
- d'autoriser Mme la 1ère adjointe ou tout adjoint ayant délégation à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public avec Territoire d'Énergie du Puy de Dôme,
- de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires au prochain budget.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie le 12 juin 2023,
Certifiée transmise en Préfecture, le 12 juin 2023,

Pour le Maire, par delegation,

Le 2ème adjoint,

Yves FERRIER